

Déclaration d'une liaison par autocar \leq 100 km**Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)**

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus FRANCE SARL

Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Gare routière de Marseille: Rue Jacques Bory, 13003 Marseille
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Arrêt 24 Avenue Gambetta, 83400 Hyères
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire Marseille - Hyères
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heures et 55 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 1

Tronçon Marseille - Hyères

Itinéraire envisagé Marseille - Hyères



De la gare routière de Marseille Rue Jacques Bory, 13003 Marseille

A l'arrêt : 24 Avenue Gambetta, 83400 Hyères



Pièce jointe numéro 2

Tronçon Marseille - Hyères

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Marseille vers Hyères	Départs Hyères vers Marseille
Lundi	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Mardi	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Mercredi	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Jeudi	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Vendredi	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Samedi	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Dimanche	Entre 05h00 et 08h00	Entre 20h00 et 23h00
Offre par trajet	53 places	53 places

